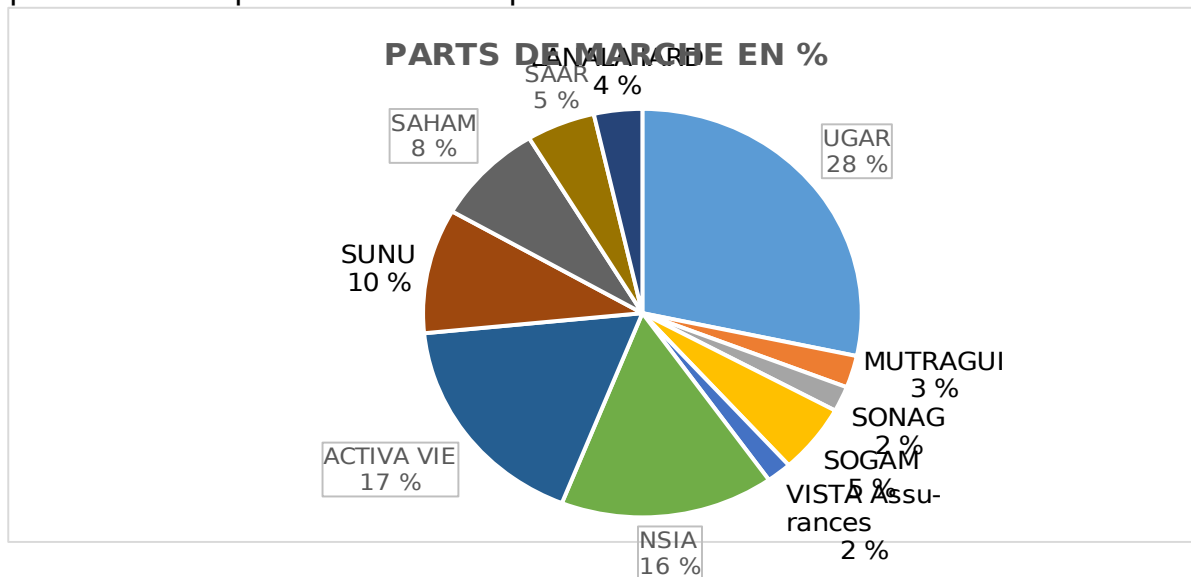


## 2. Les activités du marché

### 2.1. Le Chiffre d'affaires :

Le marché guinéen de l'assurance a clôturé l'année 2018 avec un chiffre d'affaires global de **GNF 411,46 milliards** contre **356,18 milliards** en 2017, soit une hausse de 15,52% contre 11, 81% en 2017. Les émissions de primes des assurances dommages progressent de 17,57% contre 10,30% en 2017. Quant aux primes d'assurance vie, elles enregistrent une croissance de 10,8% en 2018, une faible performance par rapport à 2017 où elle a progressé de 17%. Le marché reste dominé par quatre (4) Sociétés (UGAR ACTIVA, ACTIVA VIE, NSIA, et SUNU) qui mobilisent plus de 70% des primes nettes.



La croissance du chiffre d'affaires global est tirée par la performance de certaines Sociétés telles que : SAHAM, SUNU, SAAR, ACTIVA VIE et UGAR ACTIVA dont les chiffres d'affaires progressent respectivement de 38% ; 18% ; 17% et 11%. Par contre, les sociétés SOGAM (-2,50%), VISTA Assurances (-5,64%) et SONAG (-5,11%) enregistrent des pertes de part de marché.

La branche dommages aux biens domine le marché guinéen avec un chiffre d'affaires de **GNF 319,75 milliards** soit 78% des émissions totales. L'assurance vie quant à elle, réalise un chiffre d'affaires de **GNF 91,71 milliards**, soit 22% de la production globale. Il convient de noter que cette donnée est antinomique à la tendance observée au niveau mondial. En effet, selon le dernier rapport de Sigma Swiss Re Institute, l'assurance vie représentait 54,32% des primes émises en 2017, contre 45,68% pour l'assurance non vie<sup>1</sup>. Cette réalité démontre que la culture d'assurance reste encore faible en Guinée.

1 <https://www.atlas-mag.net/article/lassurance-dans-le-monde-en-2017>; "Atlas magazine" du 06/07/2018.

Les primes émises IARD sont dominées par les branches : Incendie et autres dommages aux biens (38%), Responsabilité civile des véhicules terrestres à moteur (20%) et Accidents corporels & maladies (19%). Ces trois produits totalisent 77% de la production totale non vie.

En assurance vie, trois produits sont actuellement commercialisés sur le marché, à savoir, les retraites complémentaires (42%), la prévoyance (32%) et le système de capitalisation (26%).

## **2.2. Les Charges de sinistres**

Les prestations et frais payés de l'exercice 2018 se chiffrent à **GNF 103, 308** contre **GNF 73, 728** en 2017, soit une hausse de 40%.

En tenant compte de la variation des provisions, les charges de sinistres connaissent une baisse de 232%, passant de **GNF 119, 505** en 2017 à **GNF 35, 931** en 2018.

## **3. La Surveillance du marché**

En tant que Tutelle du secteur des assurances, la Banque Centrale, à travers la Direction de la Supervision des Assurances (DSA), a poursuivi son rôle de régulateur et de surveillant du marché. Dans ce cadre, la DSA a réalisé au cours de l'exercice 2018, plusieurs activités :

Dans le domaine de la règlementaire, elle a procédé à :

- 1- la préparation de deux Décrets, l'un portant « Création, Composition et Organisation du Comité Consultatif des Assurances », Décret signé le 28 août 2018 par Monsieur le Président de la République et l'autre portant « Obligation d'assurance des biens et marchandises de toute nature à l'importation en République de Guinée », Décret signé le 11 janvier 2019 par Monsieur le Président de la République ;
- 2- la revue des textes d'application du Code des Assurances ;
- 3- l'octroi d'agrément à deux (2) nouvelles sociétés d'assurance (LANALA IARD et LANALA VIE) et à leurs dirigeants, au Directeur Général du Fonds de Garantie Automobile (FGA), ainsi qu'à cinq (5) cabinets de courtage ;
- 4- l'autorisation de changement de contrôle indirect d'une société d'assurance ; et
- 5- l'autorisation de changement de dénomination d'une société d'assurance.

Par ailleurs, les deux commissions chargées de mener des réflexions, l'une sur la mise en place d'une Société Nationale de Réassurance et l'autre sur la mise en place d'une Société Nationale d'Assurance Agricole ont poursuivi leurs travaux.

Dans le domaine de la surveillance, la direction a poursuivi le contrôle sur pièces des sociétés, intermédiaires et organismes d'assurance, l'actualisation du répertoire des intermédiaires (courtiers et agents généraux).

Dans le domaine du contrôle sur place, la DSA a procédé à un contrôle systématique de toutes les agences d'assurance de Conakry et de l'intérieur du

pays, à travers quatre missions d'inspection réparties entre les quatre Régions naturelles du pays.

Au titre des relations avec les Organismes Régionaux et Internationaux, la DSA a piloté l'organisation de la 40<sup>ème</sup> réunion annuelle de l'Assemblée Générale de la Société Africaine de Réassurance (AFRICA-RE), tenue le 21 juin 2018 à Conakry. Elle a également participé aux rencontres organisées par l'OAA, la FANAF, l'IAA, l'IIA, le Conseil des Bureaux de la Carte Brune CEDEAO, l'IAIS, la 3ACA, et la WAICA.

En termes de perspectives, les défis actuels du marché guinéen des assurances restent entre autres, la diligence dans le traitement et règlement des sinistres indispensable à la restauration de la confiance du public, l'adaptation de l'offre et des outils de distribution aux besoins et aux capacités contributives des différentes catégories de la clientèle. La promotion des produits innovants tels que la microassurance, le mobile insurance et la bancassurance pourraient jouer un rôle important dans ce sens.

Sur le plan institutionnel, la priorité reste l'adaptation du cadre réglementaire à l'évolution et aux innovations du secteur, le contrôle de la réassurance, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. C'est dans ce contexte que la DSA s'attèle à la finalisation des textes d'application du nouveau Code des Assurances, notamment les instructions relatives aux activités de Bancassurance, de Microassurance, de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Une autre instruction portant sur les états, documents et pièces à fournir par les intermédiaires d'assurances est en cours d'élaboration pour permettre un meilleur suivi de ces intermédiaires.

Par ailleurs, une Convention de coopération a été signée entre la BCRG et la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance (CIMA). Une autre Convention entre la BCRG et l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS) du Maroc est en phase de finalisation. Lesdites conventions permettront à la DSA de bénéficier d'un espace d'échange d'informations, d'expériences et de renforcement des capacités.

**La DSA**